



DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de LONS-LE-SAUNIER

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 juin 2026 à 18h30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Natalia ARNAUD, Florence BATTAGLIA, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Bernard EMORINE, Evelyne MAITRE, Gilles MICHAUD, Serge MOREAU, Isabelle MOREL & Olivier SCHRANZ formant la majorité des membres en exercice le conseil étant composé de onze membres.

Était absente Bernadette ZYGMUNT.

Monsieur Olivier SCHRANZ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et Monsieur Valentin MARCHAND en qualité d'auxiliaire (art. L. 2121-15 du *Code Général des Collectivités Territoriales* - CGCT).

En ouverture de séance Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux délibérations. La première concerne l'éclairage public avec la création de deux points lumineux *Rue du Mont du Chat* (via le *SIDEC*), le second l'achat de la parcelle cadastrée ZC 37. L'assemblée approuve ces deux ajouts.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, en date du 13 avril 2026, est soumis à l'approbation et la signature de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Eclairage public : création de deux points lumineux *Rue du Mont du Chat* / *SIDEC*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet a déjà été évoqué devant cette dernière ; il s'agit d'un programme complémentaire de travaux d'éclairage public devant permettre la création de deux points lumineux dans la rue du *Mont du Chat*, rue souffrant actuellement d'un mauvais éclairage. Une participation financière sera allouée par le *Syndicat Mixte d'Energies, d'Équipements et de Communications du Jura (SIDEC)* dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont le syndicat a la charge. Le programme présenté est d'un montant estimatif de 6 450,51 euros TTC avec une participation du *SIDEC* à hauteur de 25% du projet soit 1 612,63 euros. Le programme de travaux est approuvé à l'unanimité.

3. Acquisition de la parcelle forestière cadastrée ZC 37

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 l'assemblée avait approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZC 37, à la suite de la proposition des trois propriétaires, avec pour condition la demande d'une évaluation par les services de l'*Office National des Forêts*. La parcelle située *Champ de la Baraque* est d'une contenance de 1280 m² et elle est entourée par des parcelles communales.

Monsieur Boudoux précise que l'obtention d'une évaluation par les services de l'ONF est un service payant. Par conséquent il a été fait le choix de réaliser l'estimation en interne en consultant les récentes ventes de parcelles de nature similaire. La parcelle est ainsi estimée à 1200 euros prix de vente auquel il

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – mairie@baumelesmessieurs.fr

conviendra d'ajouter les frais de notaires. Gilles Michaud et Evelyne Maitre considère que le montant proposé est trop important au regard de la parcelle concernée. Monsieur Boudoux précise qu'il s'agit d'un terrain forestier susceptible d'être replanté.

L'assemblée approuve un prix d'achat de 1000 euros. La proposition sera faite aux propriétaires. La commune se réserve une marge de négociation de 200 euros en cas de désaccord. L'assemblée sera amené à voter ultérieurement l'acquisition définitive.

4. Budget primitif général / BP 60100 - Décision modificative

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal. Il s'agit d'un ajustement des écritures concernant les provisions effectuées par la commune dans le cadre du litige avec l'*Espace Communautaire Lons Agglomération*. Au fil des années, les règles concernant les imputations comptables des provisions ont varié. Cette décision modificative doit permettre d'harmoniser les écritures comptables et de gagner en clarté pour les comptes de bilan.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6815 : Dot. prov. pour risques fonct. courant		143 636.47 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		143 636.47 €		
R 7817 : Rep. prov. dépréc. actifs circulants				143 636.47 €
TOTAL R 78 : Reprises sur provisions				143 636.47 €
Total		143 636.47 €		143 636.47 €
Total Général		143 636.47 €		143 636.47 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. Budget primitif Grottes / BP 60102 - Décisions modificatives

Il convient de procéder à deux décisions modificatives sur le budget des Grottes. La première concerne un correctif suite à une erreur lors de la saisie du budget : les crédits ouverts au compte 21534/041 devaient l'être au compte 21534/021.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D 21534 : Réseaux d'électrification	5 000.00 €			
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	5 000.00 €			
D 21534 : Réseaux d'électrification		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 000.00 €		
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Le seconde sur ce même budget concerne la votation, lors de l'approbation du budget, aux comptes 1068/10 et 001/001 de crédits arrondis aux chiffres entiers alors même que les décimales étaient nécessaires. Par conséquent, il convient de procéder à un ajustement de 0,18 centimes.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		0.18 €		
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves		0.18 €		
R 001 : Solde d'exécution section investissement				0.18 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté				0.18 €
Total		0.18 €		0.18 €
Total Général		0.18 €		0.18 €

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – mairie@baumelesmessieurs.fr

6. Commission Communale des Impôts Directs : nomination des commissaires

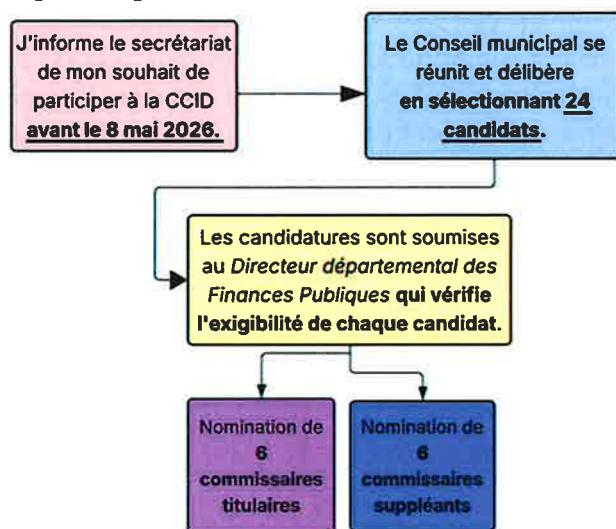
Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue des dernières élections municipales une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être constituée.

Cette commission a notamment pour rôle :

- de donner annuellement son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale,
- de participer à la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation des locaux professionnels.

La commission est composée de **6 commissaires titulaires** en sus de **6 commissaires suppléants**. Cependant, le conseil municipal doit faire le choix de **24 personnes**. La délibération sera ensuite soumise au Directeur départemental des Finances Publiques qui désignera les **12 commissaires** (à savoir 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants). La durée du mandat étant de 6 ans.

Le 29 avril 2026, un appel à candidature a été lancée par la mairie. Les candidats disposaient d'un délai courant jusqu'au 8 mai 2026 pour se porter candidat.



Il a été réceptionné par le secrétariat deux candidatures à savoir Madame Colette MAITRE & Monsieur Jean NOIR. Se portent aussi candidats Madame Evelyne MAITRE, Monsieur Patrick BOUDOUX, Madame Isabelle MOREL, Monsieur Bernard EMORINE, Monsieur Alain BOURREAU, Monsieur Olivier SCHRANZ, Madame Natalia ARNAUD, Madame Florence BATTAGLIA & Monsieur Gilles MICHAUD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des commissaires comme suit, celle-ci sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques.

1	MME	MAITRE	COLETTE	26/01/1944
2	M.	NOIR	JEAN	22/12/1953
3	MME	MAITRE	EVELYNE	16/10/1951
4	M.	BOUDOUX	PATRICK	29/09/1964
5	MME	MOREL	ISABELLE	13/02/1962
6	M.	EMORINE	BERNARD	15/10/1952
7	M.	BOURREAU	ALAIN	22/08/1955
8	M.	SCHRANZ	OLIVIER	13/04/1968
9	MME	ARNAUD	NATALIA	22/03/1998
10	MME	BATTAGLIA	FLORENCE	05/04/1965
11	M.	MICHAUD	GILLES	07/09/1960

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – mairie@baumelesmessieurs.fr

7. Office National des Forêts : approbation des travaux 2026

Monsieur Boudoux procède à la présentation des travaux sylvicoles pour l'année 2026 pour des montants respectifs de 3950,41 euros TTC et 3 300 euros TTC. Ces travaux concernent principalement des dégagements de plantation (localisation : 25.ar). Ces programmes de travaux sont approuvés à l'unanimité.

8. Office National des Forêts : Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF

Monsieur Boudoux propose à l'assemblée d'approuver la convention présentée permettant à l'ONF de procéder à des ventes de bois sur pieds au nom de la commune. La présente convention est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Boudoux précise qu'un devis a été demandé à la société EIFFAGE pour le nivellement des chemins situés sur le plateau.

9. Détermination du loyer de l'appartement en cours de rénovation

Les travaux de rénovation complète de l'appartement situé au-dessus de la mairie touchant à leurs fins, il convient de procéder à la détermination du loyer. Eu égard aux prix du marché locatifs à Baume-les-Messieurs et dans les communes alentours il est proposé un loyer de 600 euros hors charges. Les charges d'électricité et eaux étant payées directement par les locataires. Ce loyer est approuvé à l'unanimité.

10. Église Saint-Jean : Information sur les travaux en cours & travaux complémentaires

Monsieur le Maire fait savoir que le chantier en cours a pris du retard et ce au regard de divers problèmes : problématique des laves (50% de déchets sur les palettes), problèmes avec les poseurs auxquels s'ajoutent des problèmes relatifs aux murs et aux infiltrations.

Un devis de rejointement de l'ensemble des murs a été réalisé pour un montant de 60 000 euros environ. Le conseil municipal fait le choix de valider un devis pour le rejointement partiel du sous-bassement pour un montant de 16 727,20 euros HT auprès de la société *Pateau & Robert* titulaire du lot charpente et maçonnerie du marché public en cours.

11. Procès contre l'Espace Communautaire Lons Agglomération / assainissement, eaux pluviales : point d'information

A ce jour, ECLA a fait appel de quatre des six jugements rendus par le Tribunal administratif de Besançon le 22 mai 2026. Par ailleurs, nous attendons toujours la date du jugement en appel concernant les premières décisions.

Monsieur le Maire précise que malgré des jugements en notre faveur jusqu'à ce jour il convient de rester prudent concernant les décisions à venir de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Aboiements récurrents des chiens dans le village : Monsieur le Maire en appel au respect des voisins et des habitants concernant les importantes nuisances sonores relatives aux aboiements des chiens en plusieurs endroits du village. Cette situation ne peut perdurer.**
- L'ensemble des dispositifs permettant la privatisation des places sur le parking de l'Abbaye est hors service. Les dispositifs ont été arrachés. Le réaménagement du parking est à l'étude par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Les propositions du CAUE seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – mairie@baumelesmessieurs.fr

- **Commission animation :** Madame Battaglia, présidente de la commission fait savoir que seulement deux personnes se sont inscrites au sein de la commission en dehors des élus (Monsieur Patrick Villot & Monsieur Jean Kubler). Elle précise qu'il serait souhaitable d'en avoir encore 5 ou 6 autres. Madame Battaglia précise que la commission ne concerne pas uniquement l'organisation du marché de Noël mais l'ensemble des animations organisées au sein du village. Concernant le marché de Noël un planning de travail sera mis en place durant le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Monsieur Olivier SCHRANZ :

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4 place de la Mairie - 39210 BAUME-LES-MESSIEURS

03 84 44 61 41 – mairie@baumelesmessieurs.fr

